

TRIKIDS DES MANDARINES

Samedi 11 Juin 2022

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Le **TRIKID DES MANDARINES** est organisé par le **MISTRAL TRIATH'CLUB ORANGE**, avec le concours de la **Ville d'ORANGE**.

Toute inscription à cette manifestation implique d'avoir pris connaissance et accepté le règlement de l'épreuve ci-dessous, ainsi que celui de la FFTRI au travers de l'arbitrage.

Art1. : LE FAIR PLAY EST DE RIGUEUR

L'important c'est de participer, et de finir sa course, en respectant les autres concurrents, le corps arbitral et les bénévoles qui permettent la mise en place de cette manifestation.

Art2. : INSCRIPTION

- Les inscriptions sont limitées à **200 places**. La date limite est fixée au plus tard le **09 juin 2022**.
- L'inscription se fait en ligne sur www.eventicom.fr
- Aucun remboursement ne sera possible, pour quelques motifs que ce soit.
- En cas de désistement, les droits d'inscription resteront acquis par l'organisation.

Art3. : RETRAIT DES DOSSARDS

- Le retrait des dossards se fera de **12h30 à 13h15**, devant l'accueil de la piscine municipale.
- Conformément à la RG de la FFTRI (p.14), lors de la remise du dossard, le participant doit :

1. Disposer d'une **licence FFTRI***
2. Pouvoir **justifier de son identité** (pièce d'identité, passeport ou autres)
3. Disposer d'une **autorisation parentale** (sauf licencié FFTRI)

*tout enfant non licencié FFTRI peut participer sous réserve de fournir un **CERTIFICAT MEDICAL de non contre-indication à la pratique du Triathlon de moins d'1 an** et doit s'acquitter d'un **PASS COMPETITION (2€)** à remplir au retrait du dossard (sauf pour le **licencié UNSS** qui ne doit fournir que le certificat médical).

- Il sera remis à chaque participant : 2 dossards, un bonnet et un jeu d'autocollants à placer sur le casque et le vélo.

Art4. : DEROULEMENT, PARCOURS ET AIRES DE TRANSITIONS

Mistral Triath'Club Orange – Toi aussi, rejoins le club !

Maison des Associations – Route de Caderousse – 84100 ORANGE

Site internet : <https://www.mtcorange.fr/>

TRIKIDS DES MANDARINES

Samedi 11 Juin 2022

- Une fois le retrait des dossards et les briefings effectués, les enfants sont appelés à la chambre d'appel par vagues pour s'installer dans les aires de transitions.
- Le vélo sera déposé dans le **PARC A VELO n°1** (devant la piscine), le casque, les baskets et le dossard accroché sur le t-shirt seront déposés dans le **PARC A BASKET** (le long des baies vitrées de la piscine).
- Dans le parc à vélo, il est interdit de monter sur le vélo, il faut le pousser jusqu'à la sortie en franchissant la ligne de « pied à terre ».
- En vélo, le casque à coque rigide est obligatoire. Il est interdit de faire le parcours torse-nu.
- A l'issue du parcours vélo, le vélo est déposé dans le **PARC A VELO n°2** (derrière la piscine).
- A la fin de la course, le vélo pourra être récupéré dans l'**aire de stockage des vélos** (accolée au PARC A VELO n°2).
- Il n'est pas autorisé de se faire aider, toute la course se réalise sans aide extérieure.
- Le dossard doit être visible derrière sur la partie vélo, et devant sur la partie course à pied (l'utilisation d'une ceinture porte dossard est conseillée).
- Seuls les concurrents, les arbitres et les organisateurs peuvent pénétrer dans les aires de transitions.

Art5. : MODIFICATION/ASSURANCE / RESPONSABILITE

- L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours si les circonstances l'y contraignent.
- Les concurrents sont couverts par l'assurance de la FFTri
- L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de perte et/ou de vol.

Art6. : DROIT A L'IMAGE

- La signature du bulletin de participation autorise la Mistral Triath'Club Orange à utiliser toutes vidéos/photos prises durant l'épreuve à des fins de promotion de ces manifestations.

Mistral Triath'Club Orange – Toi aussi, rejoins le club !

Maison des Associations – Route de Caderousse – 84100 ORANGE

Site internet : <https://www.mtcorange.fr/>